



PERMANENT REPRESENTATION OF PORTUGAL
TO THE OSCE

EU2007.PT
Portugal 2007- Presidency of the European Union

Présidence portugaise du Conseil de l'Union européenne

Conseil Permanent n° 689

22 Novembre 2007

Déclaration de l'Union européenne à l'Occasion du rapport annuel de la représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains

L'Union européenne salue la venue de la représentante spéciale devant le Conseil permanent. Nous remercions Mme Biaudet pour le soin qu'elle apporte à l'information des délégations et l'encourageons à poursuivre dans cette voie.

L'Union européenne partage les préoccupations de la représentante spéciale quant à toutes les formes de traite, en particulier quand elle concerne les enfants. La traite constitue non seulement un déni des droits les plus fondamentaux de la personne mais aussi une atteinte aux principes démocratiques. Mue par des intérêts particuliers parfois liés à la criminalité organisée, elle a aussi des conséquences néfastes sur l'économie.

Ce constat alarmant nous renforce dans notre détermination à combattre ce fléau. A cet égard, nous rappelons que l'engagement de l'Union européenne est total et que, selon les dispositions de son plan d'action, ses Etats se dotent des mesures juridiques et des structures adaptées.

L'Union européenne soutient l'approche de la représentante spéciale selon laquelle notre lutte doit être menée sur trois fronts : la prévention, la protection des victimes et la poursuite des auteurs. Nous préconisons la mise en œuvre simultanée et équilibrée de ces trois piliers dans l'ensemble de la zone OSCE.

A ce titre, nous soulignons l'intérêt des séminaires régionaux à l'instar de celui qui s'est tenu à Vilnius les 25 et 26 octobre derniers.

Nous soutenons la volonté de Mme Biaudet d'aller de l'avant en 2008. Nous apprécions particulièrement son choix d'une démarche pragmatique et progressive qui s'inscrit dans la continuité des actions menées en 2007. Nous reconnaissons que la connaissance des causes économiques et sociales favorisant la traite doit être approfondie afin de permettre la mise en place de stratégies de prévention et de lutte adaptées et efficaces.

L'Union européenne entend continuer à coopérer pleinement avec la Représentante spéciale pour la lutte contre la traite des êtres humains. Elle lui renouvelle l'expression de son soutien et lui souhaite plein succès dans la conduite de ses projets.

La Turquie, la Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine*, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association, ainsi que l'Islande et la Norvège, pays de l'Association Européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, aussi que l'Ukraine, la République de Moldavie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan se rallient à cette déclaration.

* La Croatie et l'ancienne République yougoslave de Macédoine continuent à participer au processus de stabilisation et d'association.